

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

EURAZEO

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 157 541 163 €
Siège social : 32, rue de Monceau, 75008 PARIS
692 030 992 R.C.S. PARIS

Erratum à l'avis de réunion valant avis de convocation

Le projet de résolutions figurant dans l'avis préalable de réunion valant avis de convocation inséré dans le *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 26 mars 2007 comporte une erreur matérielle dans la seconde résolution («Affectation du résultat de l'exercice, distribution du dividende») : le montant global du dividende est de € 57 099 123,40 et non de € 56 818 122,90 et le report à nouveau est de € 117 073 908,46 et non de € 117 354 908,96.

Le reste de la résolution, et notamment le dividende par action est inchangé.

La seconde résolution ainsi corrigée est la suivante :

2^{ème} résolution (Affectation du résultat de l'exercice et distribution du dividende) :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, décide d'affecter de la manière suivante le résultat de l'exercice :

| | |
|--|------------------|
| Résultat de l'exercice de | € 241 560 351,00 |
| A la dotation de la réserve légale pour | € 120 300,89 |
| Au versement d'un dividende de 1,10 euro par action pour | € 57 099 123,40 |
| Au poste Réserve Générale pour | € 67 267 018,25 |
| Au poste Report à Nouveau pour | € 117 073 908,46 |
| | € 241 560 351,00 |
| Soit un total de | € 241 560 351,00 |

Si au moment du paiement du dividende, la Société détenait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions viendrait automatiquement majorer le report à nouveau.

Cette distribution est éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du Code général des impôts, pour ceux des actionnaires qui peuvent en bénéficier.

Ce dividende sera mis en paiement le 7 mai 2007.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents les montants suivants de dividende par action et d'avoir fiscal correspondant :

| En euros | Exercice clos le 31/12/2003 | Exercice clos le 31/12/2004 | Exercice clos le 31/12/2005 (2) |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| Dividende | 1 | 1 | 1 |
| Avoir fiscal / Réfaction (1) | 0,50 | (3) | (4) |
| Revenu Global | 1,50 | 1 | 1 |

(1) Dans les conditions et limites légales.

(2) Complété d'une distribution exceptionnelle de réserves de 6 € par action.

(3) Distribution éligible pour sa totalité à la réfaction de 50%.

(4) Distribution éligible pour sa totalité à la réfaction de 40%.

Le texte des autres résolutions inséré dans le *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 26 mars 2007 est inchangé.

0704182